



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-648

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires**

75-2022-08-01-00028 - Arrêté fixant la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs - branche « assistance de régulation médicale » (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-08-01-00028

Arrêté fixant la composition du jury du concours  
réservé pour l'accès au corps des assistants  
médico-administratifs - branche « assistance de  
régulation médicale »

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS**

**Service Concours Statutaires**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-29-00001, portant ouverture, à compter de 01 septembre 2022 du concours réservé pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs - branche « assistance de régulation médicale » de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur des ressources humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

La Directrice des Ressources Humaines entendue ;

**ARRETÉ**

**ARTICLE 1** : Le jury du concours réservé pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs - branche « assistance de régulation médicale » de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris prévu par l'arrêté du 29 juillet 2022 précité est constitué comme suit :

**Présidente** :

**Christine GUERI**  
Directrice

Département Qualité Partenariat Patient  
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

agissant en qualité de représentant du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

**Membres** :

Marie-Claire MANGUE  
Responsable du bureau des cadres dirigeants

Département de la gestion des personnels  
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Julien VAUX  
Praticien Hospitalier

SAMU 94 - SMUR Henri Mondor  
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

**ARTICLE 2** : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> août 2022

Pour le Directeur Général,  
Pour la Directrice des Ressources  
Humaines empêchée,

Le Directeur du Département Attractivité  
et Pilotage du Projet Social

Florian TAYSSE